

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2985

présenté par

M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

**ARTICLE 21**

Compléter l'alinéa 43 par les mots :

« , ces ordonnances étant rédigées après consultation des conseils régionaux et départementaux concernés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La refonte du code minier en Outre-mer apportera des modifications à l'exploitation et gestion des ressources du sous-sol. Les schémas régionaux des carrières sont en cours d'actualisation dans certains de ces territoires. Il semble donc nécessaire d'associer les grandes collectivités locales à ce travail de rédaction concernant les ressources minières de territoires contraints et fragiles. Cette co-construction permettra aussi de prendre en compte les interrogations citoyennes légitimes face à ces activités. Cet amendement de repli vise à garantir a minima les concertations avec les départements et les régions concernés.